



Municipalité de Lac-Sainte-Marie
MRC Vallée-de-la-Gatineau
Province de Québec
106, chemin de Lac-Sainte-Marie, C.P.97
Lac-Sainte-Marie (Québec) JOX 120
Tel.: (819) 467-5437 Fax: (819) 467-3691
dq@lac-sainte-marie.com

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro **2024-05-001** modifiant le **Règlement de Zonage N° 92-10-02** concernant les établissements d'hébergement touristique de courte durée pour les résidences secondaires

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 6 mai 2024, le conseil municipal de la municipalité de Lac-Sainte-Marie a adopté le projet de règlement numéro **2024-05-001** intitulé : **Règlement modifiant le Règlement de zonage N° 92-10-02** concernant les établissements d'hébergement touristique de courte durée pour les résidences secondaires

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **14 mai 2024, à 17h30** au centre communautaire de la municipalité situé au 106, chemin de Lac-Sainte-Marie.

3. En résumé, ce règlement a pour objet de :

- Autoriser les établissements d'hébergement touristique de courte durée dans toutes les zones où se retrouvent le code d'usage « Unifamiliale isolée » (h1) de la classe « Habitation » ;

4. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.

5. Le projet de règlement pourrait être consulté :

Au bureau du soussigné à l'hôtel de ville situé au 106, chemin de Lac-Sainte-Marie durant les heures normales d'ouverture;

En faisant une demande par courriel à : dq@lac-sainte-marie.com ou dqa@lac-sainte-marie.com afin d'en obtenir une copie sans frais.

6. Le projet de règlement numéro **2024-05-001** comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

7. Le projet de règlement vise les immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Yvon Blanchard
Directeur général et greffier-trésorier
Le 7 mai 2024

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, certifie par la présente que, tel que prévu au règlement 2022-04-001 adopté le 21-04-2022 par le conseil Municipal que l'avis public de consultation concernant le règlement numéro 2024-05-001 a été publié sur le site Internet de la Municipalité le 7 mai 2024 et affiché à partir du babillard de l'entrée principale du bureau municipale ainsi qu'à l'entrée principale du bureau de poste.

En foi de quoi je donne ce certificat le 7^e jour de mai 2024



Yvon Blanchard

Directeur général et greffier-trésorier